

TRADUCTION ET TERMINOLOGIE

MAÎTRISE

MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pour être admissible aux programmes de 2^e cycle en traduction et terminologie, il faut d'abord avoir un baccalauréat. Pour les détenteurs d'un baccalauréat en traduction de l'Université Laval, la seule condition est la preuve de l'obtention du baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3 sur 4,33. Pour les détenteurs d'un baccalauréat dans une discipline autre que la traduction, si vous remplissez les conditions générales d'admission aux études de 2^e cycle, et avez au moins une moyenne de 3 sur 4,33, un examen d'admission permettra d'évaluer votre aptitude à la traduction. Cet examen consiste en une traduction en français d'un texte anglais et en un résumé en français d'un texte anglais. Différentes séances sont organisées tout au long de l'année. Nous pouvons également vous faire passer l'examen au moment qui vous convient le mieux, mais cela doit évidemment être avant le début des classes, idéalement avant le 15 août pour une admission à l'automne, et avant le 15 décembre pour une admission à l'hiver. Si vous préférez, nous pouvons aussi vous le faire passer à distance, sous la supervision d'un de vos professeurs, dont vous voudrez bien nous donner les coordonnées pour que nous prenions contact avec lui.

À noter que nos programmes sont essentiellement conçus pour les francophones. Ceci dit, nous accueillons chaque année quelques étudiants non francophones, mais le niveau de leur français doit être à peu près équivalent à celui d'un francophone. L'examen d'admission nous permet en général d'évaluer cela avec assez de justesse. Quant à la manière de se préparer à l'examen, il n'y a guère de méthode miracle. L'objectif est d'évaluer la qualité du français écrit et la bonne compréhension de l'anglais. Pour les anglophones, la compréhension de l'anglais ne devrait évidemment pas faire problème. Reste le français écrit. Outre la bonne qualité de la langue, il faut surtout faire attention aux calques et autres influences possibles de l'anglais sur le plan du lexique, de la syntaxe et du style. Il est possible de reprendre l'examen un an plus tard en cas d'échec. En outre, si vous avez un échec mais avec une note tout de même acceptable, par exemple entre 60% et 70% (la note de passage est de 70%), nous pourrions vous accepter mais avec quelques cours ou un trimestre de cours préparatoires.

Le programme n'est pas contingenté. Nous acceptons les admissions à l'automne et à l'hiver, mais il est préférable d'entrer dans le programme à l'automne, surtout en raison du cours TRD-7000 Traduction générale, qui est en quelque sorte la porte d'entrée de la maîtrise.

1^{er} ou 2^e cycle ?

Si vous hésitez entre les programmes de 2^e cycle en traduction et terminologie (maîtrise avec essai, maîtrise avec mémoire ou diplôme d'études supérieures spécialisées) et le baccalauréat

en traduction, il faut savoir que les profils des étudiants des programmes de bac et de maîtrise sont en général fort différents.

Les étudiants du bac suivent souvent un parcours traditionnel – cégep en langues, en langues et traduction ou en littérature, entrée à l'université tout de suite après le cégep –, et ils visent l'obtention d'un diplôme le plus rapidement possible, pour pratiquer un métier dont ils savent qu'il est très en demande. Le baccalauréat prend trois ans à temps plein. Les cours sont dispensés à des groupes de taille assez importante, selon un modèle pédagogique où l'enseignant a le rôle principal d'animation (cours magistral, discussion de travaux, tests, etc.). La première année du programme est consacrée en grande partie au perfectionnement des compétences linguistiques. Le programme se distingue par le grand nombre de cours de traduction proprement dite.

Les étudiants de la maîtrise viennent au contraire d'horizons très variés. Les programmes de 2^e cycle durent deux ans à temps plein. La formule pédagogique est celle du séminaire, dans lequel les étudiants (au nombre de 8 à 15, généralement) font une contribution importante, par des exposés, des discussions, etc. Ils disposent d'une plus grande autonomie, par exemple dans le choix des textes à traduire, des sujets de présentation, des problématiques de recherche (cadre théorique, méthodologie), etc. Les étudiants ont des origines, des formations et des âges variés, et au moment de s'inscrire ils ont déjà un bagage assez riche. En général, on tient pour acquis que les étudiants de 2^e cycle possèdent déjà les compétences linguistiques nécessaires (connaissance de la grammaire du français, familiarité avec les dictionnaires et autres ouvrages de référence, compétences assez développées en expression écrite, connaissance approfondie de la langue de départ); peu de temps est consacré à l'acquisition et au perfectionnement de ces compétences dans les séminaires. À noter que la grande majorité des étudiants de 2^e cycle n'ont pas de formation en traduction. Ils sont plutôt des spécialistes d'un domaine donné, dans lequel ils veulent devenir traducteurs, plutôt que de pratiquer dans le domaine même où ils ont été formés, et dans lequel ils ont souvent travaillé quelques années. Nous avons ainsi des ingénieurs, des biologistes, des philosophes, des littéraires, des musiciens, des avocats, etc. Cela rend nos séminaires fort intéressants ! Plusieurs viennent ainsi du marché du travail plutôt que du bac directement. Même si la plupart des étudiants n'ont pas reçu de formation en traduction, bon nombre ont pratiqué la traduction, de façon autodidacte souvent, et, ayant aimé l'exercice, souhaitent parfaire leurs connaissances dans le domaine.

Maîtrise avec essai, maîtrise avec mémoire, DESS

Au 2^e cycle, outre la maîtrise, nous avons également un DESS (Diplôme d'études supérieures spécialisées), qui peut se faire en un an. Il s'agit en gros de la même scolarité que celle de la maîtrise (3 crédits de plus), mais sans l'essai. Il va de soi que le diplôme de maîtrise est plus reconnu que le DESS. La passerelle entre les deux programmes est toutefois quasi automatique. Vous pouvez donc entrer dans l'un des deux programmes et, avant de diplômé, passer à l'autre au moyen d'un simple formulaire.

À noter enfin que la maîtrise accorde également une place plus importante à la réflexion théorique que le bac. Cet aspect théorique est cependant plus marqué à la maîtrise avec mémoire qu'à la maîtrise avec essai, l'essai (et éventuellement le stage) offrant une formation pratique très solide. La maîtrise avec mémoire se distingue en outre de la maîtrise avec essai en ceci que le mémoire ne peut être constitué d'une traduction. Il s'agit plutôt d'une réflexion sur un aspect théorique nouveau, ou sur une question connue à laquelle l'étudiant souhaite apporter un éclairage neuf. Cela se rapproche en fait d'une courte thèse (autour de 100 pages).

Reconnaissance professionnelle

Pour ce qui est de la reconnaissance professionnelle, l'ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) ne reconnaît aucun étudiant automatiquement, qu'il soit du bac ou de la maîtrise. Dans chaque cas il faut respecter certaines exigences, années d'expérience, mentorat, etc. Il faut savoir en outre qu'après de longues années de négociation, l'OTTIAQ vient enfin d'attribuer le même statut à la maîtrise qu'au bac, ce qui signifie que le processus d'accréditation pour les détenteurs d'un diplôme de maîtrise avec essai est maintenant, comme ce fut toujours le cas pour les finissants du baccalauréat, de 2 ans après l'obtention du diplôme (au lieu de 5 ans). Pour plus de détails, il vaut mieux consulter directement l'OTTIAQ :

http://www.ottiaq.org/index_fr.php

Il faut enfin noter que l'agrément n'est pas obligatoire pour travailler comme traducteur professionnel et que les programmes aux deux cycles forment des traducteurs très compétents et professionnels, qui s'insèrent généralement sans problème au marché de travail. Et la demande étant très grande, il n'y a aucun souci à se faire. Sachez aussi que pour les postes à salaire, comme au gouvernement du Québec, le fait de détenir une maîtrise vous permet automatiquement d'avoir un échelon plus élevé et donc un salaire plus élevé.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont établis selon votre statut au Québec. À noter qu'il y a des possibilités d'exonération de frais majorés, en vertu d'ententes signées entre différents pays et le gouvernement du Québec, ou parfois directement avec l'Université Laval, selon un système de quotas. Cela permet à l'étudiant de payer les mêmes frais qu'un étudiant québécois plutôt que les frais majorés imposés généralement aux étrangers, qui peuvent être de près de trois fois plus élevés que ceux imposés aux étudiants québécois.

Vous pouvez vous renseigner auprès des instances autorisées dans votre pays et pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Bureau des bourses et de l'aide financière à cette adresse :

<https://www.bfaf.ulaval.ca/bourses-detudes/etudiants-etrangeurs/exemption-droits-de-scolarite-supplementaires/>

Pour toute autre précision concernant les frais de scolarité, voir le site suivant :

<https://www.ulaval.ca/les-etudes/droits-de-scolarite/calcul-des-droits-et-des-frais-de-scolarite.html>

Pour toute question concernant les bourses, voir le site suivant :

<https://www.flsh.ulaval.ca/etudes/bourses-et-aide-financiere>

Pour la demande d'admission en ligne, voir le site suivant :

<http://www2.ulaval.ca/admission/deposez-votre-demande-dadmission.html>

RENSEIGNEMENTS SUR L'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES

Les étudiants peuvent obtenir les renseignements relatifs à l'administration de leur programme en s'adressant à la Gestion des études, au local 3248 du pavillon Charles-De Koninck. C'est là que s'effectuent toutes les opérations administratives.

Pascale Ruel

Agente de gestion des études, Faculté des lettres et des sciences humaines

Tél. : 418 656 2131 poste 402267

Courriel : gestion.trd@flsh.ulaval.ca

Toutes les questions d'ordre pédagogique relèvent du directeur des programmes.

Louis Jolicoeur

Directeur des programmes de deuxième cycle en traduction et terminologie

Tél. : 418 656 2131 - 405743

Courriel : louis.jolicoeur@lli.ulaval.ca

PROFESSEURS DES PROGRAMMES DE TRADUCTION ET TERMINOLOGIE

ALINE FRANCŒUR local 3318 DKN poste 405506

Domaines de recherche : terminologie, traduction spécialisée (technique et scientifique), lexicologie et lexicographie, histoire des dictionnaires.

ZÉLIE GUÉVEL local 3265 DKN poste 406658

Domaines de recherche : traductologie, traduction spécialisée (droit, finances et autres domaines des affaires), terminologie, langues de spécialité, formation des traducteurs.

ALEXANDRA HILLINGER local 3259 DKN poste 408593

Domaines de recherche : traduction littéraire et spécialisée (technique et scientifique), histoire de la traduction, traduction vers l'anglais.

LOUIS JOLICŒUR local 3261 DKN poste 405743

Domaines de recherche : traduction sociologique et littéraire (anglais-français, espagnol-français), réceptivité, traduction et postcolonialisme, traduction et questions identitaires.

MARIE-FRANCE GUÉNETTE local 4231 DKN poste 416082

Domaines de recherche : histoire de la traduction, humanités numériques, histoire culturelle, histoire du livre, traductologie, traduction littéraire.

PROGRAMMES

Maîtrise avec essai et stage

La maîtrise en traduction et terminologie a pour objectif de permettre à l'étudiant d'apprendre à travailler sur les aspects théoriques et pratiques de la traduction, générale et spécialisée, et à faire de la recherche systématique en terminologie unilingue et multilingue. L'étudiant peut aussi, par l'étude approfondie de traductions existantes, développer son potentiel de réviseur bilingue. Le programme vise également à former des traducteurs spécialisés, c'est-à-dire des personnes aptes à travailler sur des problèmes de traduction dans un domaine particulier, d'où l'importance marquée accordée à la terminologie dans ce programme.

Voir ici :

<https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/maitrise-en-traduction-et-terminologie-ma.html>

Maîtrise avec mémoire

La maîtrise en traduction et terminologie avec mémoire a pour but de permettre à l'étudiant d'apprendre à travailler sur les aspects plus théoriques que pratiques de la traduction, tant générale que spécialisée, et à faire de la recherche systématique en terminologie unilingue et multilingue.

Le programme de maîtrise avec mémoire vise notamment à préparer l'étudiant à la recherche fondamentale et aux études de 3^e cycle.

Voir ici :

<https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/maitrise-en-traduction-et-terminologie-avec-memoire-ma.html>

Diplôme

Le DESS en traduction et terminologie a pour but de permettre à l'étudiant d'apprendre à travailler sur les aspects théoriques et pratiques de la traduction, tant générale que spécialisée, et de la terminologie.

Voir ici :

<https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/diplome-detudes-superieures-specialisees-en-traduction-et-terminologie.html>

ADMISSION

Est admissible sans examen :

- le titulaire d'un baccalauréat en traduction, ou son équivalent, dont la moyenne de cheminement ou de diplomation, le cas échéant, est d'au moins 3 sur 4,33;
- le membre agréé d'un ordre professionnel reconnu dans le domaine de la traduction.

Est admissible avec examen :

- le titulaire d'un baccalauréat dont la moyenne de cheminement ou de diplomation, le cas échéant, est d'au moins 3 sur 4,33. L'examen d'admission comprend une traduction de l'anglais au français et un résumé en français d'un texte anglais. Pour réussir à l'examen d'admission, il est essentiel d'avoir une connaissance approfondie de l'anglais et du français, ainsi que des aptitudes pour la traduction.

Sessions d'admission

Ces programmes acceptent de nouveaux candidats aux sessions d'automne et d'hiver, mais il est fortement recommandé de privilégier la session d'automne.

Sélection

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. Chaque demande d'admission est étudiée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son examen d'admission, s'il y a lieu, et de l'ensemble de son dossier. Une scolarité préparatoire non contributive (3 à 15 crédits) peut être imposée en fonction des résultats de l'examen du candidat.